



Parti Bourgeois-  
Démocratique Suisse

Communiqué de presse

## **Définition et introduction d'un indice des prix de l'immobilier**

### **Mieux vaut tard que jamais: Le Conseil fédéral répond à une demande du PBD**

**Le Conseil fédéral a accepté aujourd'hui la création d'un indice des prix de l'immobilier, répondant ainsi à une motion du Conseiller national PBD Martin Landolt. Le nouvel indice vient combler une lacune significative dans la statistique des prix suisses.**

L'Office fédéral de la statistique gère déjà un nombre important et diversifié de données portant sur la construction et le logement. A ce jour, les prix de l'immobilier n'y figurent pas malgré leur grande importance économique. Ceci est d'autant plus étonnant au vu des actuelles estimations sur une possible bulle immobilière qui démontrent bien l'importance de ce facteur conjoncturel.

Le Conseiller national PBD Martin Landolt a demandé par motion à la session de printemps 2011 déjà de combler cette lacune. Initialement le Conseil Fédéral avait rejeté la motion, mais avait proposé de mener une étude de faisabilité. Le Conseil des Etats a ensuite transmis la motion sous forme de postulat demandant la mise en œuvre de cette étude de faisabilité

Visiblement les experts externes ont maintenant clairement démontré que la demande initiale de la motion était tout à fait juste. L'Office fédéral de la statistique doit maintenant créer les conditions préalables pour que l'indice des prix de l'immobilier puisse être introduit en 2017. Le Conseiller national Martin Landolt se montre satisfait « la boucle temporelle de 18 mois aurait selon moi pu être évitée ; mais mieux vaut tard que jamais ».

#### Renseignements:

CN Martin Landolt, 079 620 08 51

07.11.2012